



## CONSEIL D'ADMINISTRATION REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 28/10/2020

L'an deux mille vingt le mercredi vingt-huit octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Mme. Pascale Luguët, Présidente.

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°4 - Création d'une commission permanente

#### Présents :

Mme LUGUET **Maire**

Mme MANDEIX **Vice-présidente**

Mme FRECHET **Députée**

Mme PERTHUIS, M BEAUMONT, Mme BASSI, Mme MANSE, Mme SADRES **Conseillers Municipaux**

M BACHOWSKI, M BRU, Mme COPPOLA, M FAINZANG, Mme GONZALO, M NADAU **Désignés**

#### Absents excusés :

Mme TRUILHE (absente excusée), Mme BENFAKIR (absente excusée), Mme MAHAIE (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	014
Nombre de procurations :	00

Rapporteur : **Mme Florence BASSI**

**AS N° 2020 - 33 - 004**

## **I - Exposés des motifs**

L'article 19 du décret du 6 mai 1995 prévoit la désignation au sein du conseil d'administration d'une commission permanente composée par moitié de conseillers municipaux et par moitié de membres nommés dont le président et le Maire.

Cette commission permanente doit permettre une gestion plus souple du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et doit lui permettre d'agir dans l'urgence pour l'attribution des aides et des secours. Elle a pour délégation l'étude des dossiers d'aides légales et facultatives.

Cette commission est donc composée de 3 élus et de 3 personnes nommées.

## **II - Considérants et références juridiques**

Vu l'article R. 123-19 du code de l'action sociale et de la famille (CASF),

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE de :**

**NOMMER** : les membres suivants :

Membres élus : Mme Catherine MANDEIX, Madame Nicole PERTHUIS, Mme Valérie SADRES

Membres nommés : Mme Hélène COPPOLA, M. Philippe BRU, M. Jean Claude BACHOWSKI

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil d'administration,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

M Stéphane BEAUMONT

SIGNE

Mme Pascale Luguet